

## **Appel à contributions pour un dossier publiable en mars 2015**

### **Discours d'autorité : des discours sans éclat(s) ?**

La revue *Mots. Les langages du politique* entend publier en mars 2015 un dossier rassemblant des travaux portant sur le discours d'autorité.

#### **Problématique générale**

Pour les institutions comme pour les « experts », *faire autorité*, c'est produire un discours marqué du sceau de la crédibilité ou même de la véracité, lesté du poids de la compétence ou de la connaissance, émis pour rencontrer « spontanément » la reconnaissance et recueillir « naturellement » l'assentiment. Contre Pierre Bourdieu (1982) qui affirmait que « l'autorité vient au langage du dehors », ce dossier de *Mots. Les langages du politique* invite à explorer la dimension langagière qui alimente cet effet d'évidence.

Nous faisons ici l'hypothèse que dans toute institution – au sens large de « groupement social légitimé » (Douglas, 1999) – coexistent des discours qui entretiennent des rapports différents à l'altérité et à la conflictualité : échanges réputés symétriques obéissant à un « modèle conversationnel », échanges ouvertement conflictuels des débats, polémiques et controverses, mais aussi discours apparemment consensuels et homogènes, qui tendent à imposer des normes de pensée et d'action, naturalisées au nom d'une tradition, d'une expertise, de garants incontestables... C'est ce dernier type d'organisation discursive qui pourra être interrogée dans ce dossier, tant dans les institutions publiques (nationales et internationales), que dans les sphères médiatique, scientifique, ou religieuse.

À la différence de l'autorité manifeste, attachée à l'ethos oratoire et incarnée par le tribun, la posture se fait ici plus modeste en apparence et la présence du locuteur plus discrète, au point de s'effacer presque totalement dans le discours officiel des grandes institutions.

À la différence également des discours autoritaires (Periès et Pineira 1995), les discours d'autorité ne produisent pas les signes explicites du pouvoir de contraindre, n'interdisent pas ouvertement la contradiction, mais tendent à s'imposer de manière plus subreptice et plus indirecte, en s'appuyant sur la force de l'évidence : c'est davantage à la force illocutoire de l'assertion, masquée sous les apparences du simple constat, qu'ils empruntent leur efficacité, qu'aux actes de langage directifs – injonctions ou menaces.

C'est la puissance de cet effet d'évidence que ce dossier se propose d'interroger. Si ce questionnement rejoint les travaux théoriques sur l'existence et la fonction d'un discours hégémonique, ou sur l'idéologie (Lambert et Schepens 2011), on se penchera ici plus particulièrement sur le processus par lequel le discours tend à ériger en doctrine – ou réduire en doxa – un point de vue, un paradigme interprétatif, un dispositif d'action publique (Cussó et Gobin 2008, Rist 2002)...

Ce dossier se propose d'y joindre une question, familière aux spécialistes de la communication politique et institutionnelle : la préférence donnée à l'explication sur l'argumentation (Bronckart 1996 : 237).

Plusieurs hypothèses peuvent orienter la réflexion.

La première concerne le possible repérage dans les discours institutionnels d'un triple effacement :

- l'effacement des instances énonciatives, avec le jeu, qu'il autorise, des postures de sur- et sous-énonciation, telles qu'elles ont été mises en évidence par A. Rabatel (Rabatel 2003, 2004), mais aussi F. Grossmann et F. Rinck (Grossmann 2010, Grossmann et Rinck 2004) ;
- l'escamotage des points de vue adverses ou alternatifs, dans ce qui apparaît parfois comme un « discours sans adversaires » (Juhem 2001) ;
- l'évitement des formes de conflictualité, les procédés d'euphémisation, qui placent ce discours policé à l'opposé des discours polémiques (Oger et Ollivier-Yaniv 2006), alimentant la thèse d'une « dépolitisation » qui reste à établir.

La seconde piste proposée concerne les formes de stabilisation – du débat et des énoncés – qu'il est possible de repérer, notamment à travers les choix désignationnels, la promotion de formules qui fonctionnent comme des « opérateurs de neutralisation de la conflictualité » (Krieg-Planque 2010), l'emploi de « termes-notions » (*démocratie, développement...*) qui renvoient à un sens social autorisé, et qui se chargent invariablement de la même valeur axiologique (Rémi-Giraud et Constantin de Chanay 2007, Dufour 2011).

Les modalités de la décontextualisation des énoncés, et de leur mise en circulation pourront être examinées par exemple dans deux directions : celle qui mobilise les notions de lieux communs mais aussi de figement, et de phraséologie (Fiala 1987), voire de sloganisation (Tournier 1985) ; celle qui s'interroge sur l'amplification, par la répétition et l'enchâssement, de l'« effet d'évidence et de reconnaissance du préconstruit » (Pêcheux 1975).

On aura reconnu au passage dans ces quelques pistes certains des traits communément associés à la « langue de bois » : les travaux anciens ou récents qui ont pu lui être consacrés n'ont guère permis de trancher, semble-t-il, entre la réserve prudente qui en fait une notion – peu opératoire – du sens commun, et la tendance à l'essentialisation, qui prend la catégorie pour acquise (Fiala, Pineira et Sériot 1989, Nowicki, Oustinoff et Chartier 2011, Delporte 2009).

Nous aimerions au contraire que les contributions à ce dossier, par des descriptions linguistiques et discursives précises, permettent de mieux comprendre, sur des corpus variés, les processus à travers lesquels le « faire-croire » s'efface en apparence et cède à l'efficacité, plus indirecte mais plus sûre, d'un « dire-vrai ».

### **Bibliographie**

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

BRONCKART Jean-Paul, 1996, *Activité langagière, textes et discours ; pour un interactionnisme socio-discursif*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.

CUSSO Roser et GOBIN Corinne (dir.), 2008, « Du discours politique au discours expert » (dossier), *Mots. Les langages du politique*, n°88, novembre 2008.

DELPORTE Christian, 2009, *Une histoire de la langue de bois*, Paris, Flammarion.

DOUGLAS Mary, [1986] 1999, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., coll. Recherches.

DUFOUR Françoise, 2011, « « Où en est “la démocratie” ? » ou Le fonctionnement idéologique d'une formule déférente », *Semen*, n°30, 2011, p. 107-125

FIALA Pierre, 1987, « Pour une approche discursive de la phraséologie - Remarques en vrac sur la locutionnalité et quelques points de vue qui s'y rapportent, sans doute », *Langage et société*, n°42, p. 27-44.

FIALA Pierre, PINEIRA Carmen et SERIOT Patrick (dir.), 1989, « Langues de bois ? » (dossier), *Mots. Les langages du politique*, n°21.

- GROSSMANN Francis, 2010, « L'Auteur scientifique. Des rhétoriques aux épistémologies », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 4, n° 3, p. 410-426.
- GROSSMANN Francis et RINCK Fanny, 2004, « La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique », *Langages*, n° 156, p. 34-50.
- JUHEM Philippe, 2001, « La logique du succès des énoncés humanitaires : un discours sans adversaires », *Mots. Les langages du politique*, Lyon, ENS Editions, n° 65, pp. 9-27.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2010, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et Société*, n°134, p. 5-29.
- LAMBERT Céline et SCHEPENS Philippe (dir.), 2011, « Les langages de l'idéologie. Etudes pluridisciplinaires » (dossier), *Semen*, n°30.
- NOWICKI Joanna, OUSTINOFF Michaël et CHARTIER Anne-Marie (dir.), 2011, « Les langues de bois » (dossier), *Hermès*, n°58.
- OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline, 2006, « Conjurant le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, n°81, p. 63-77.
- PECHEUX Michel, 1975, *Les Vérités de la Palice*, Paris, Maspéro.
- PERIES Gabriel, PINEIRA Carmen (dir.), 1995, « Acte d'autorité, discours autoritaires » (dossier), *Mots. Les langages du politique*, n°43.
- RABATEL Alain, 2003, « L'effacement énonciatif et ses effets pragmatiques de sous - et de sur - énonciation », in Lopez-Muñoz Juan Manuel, Marnette Sophie et Rosier Laurence (dir.), *Formes et stratégies du discours rapporté : approche linguistique et littéraire des genres de discours, Estudios de Lengua y literatura francesas*, n°14, Université de Cadiz, p. 33-61.
- RABATEL Alain (dir.), 2004, « Effacement énonciatif et discours rapportés » (dossier), *Langages*, 2004/4 n° 156, p. 3-17.
- REMI-GIRAUD S. et CONSTANTIN DE CHANAY H., 2007, « Démocratie et ses dérivés. De la dénomination à l'argument sans réplique ? », *Mots. Les langages du politique*, n° 83, p.81-99.
- RIST Gilbert (dir.), 2002, *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale, Nouveaux cahiers de l'IUED*, n°13, Genève et Paris, PUF.
- TOURNIER Maurice, 1985, « Texte "propagandiste" et cooccurrences. Hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation », *Mots. Les langages du politique*, n°11, p. 155-187.

### Modalités de soumission

Les contributions pourront prendre la forme d'articles (maximum 40 000 signes tout compris) ou de notes de recherche (maximum 15 000 signes tout compris). Les auteurs devront soumettre aux trois coordinateurs, avant le **1<sup>er</sup> octobre 2013**, un avant-projet (3 000 signes maximum tout compris), dont l'acceptation vaudra encouragement mais non pas engagement de publication. Les contributions devront être proposées aux trois coordinateurs avant le **1<sup>er</sup> février 2014**. Conformément aux règles habituelles de la revue, elles seront préalablement examinées par les coordinateurs du dossier, puis soumises à l'évaluation doublement anonyme de trois lecteurs français ou étrangers de différentes disciplines. Les réponses aux propositions de contributions seront données à leurs auteurs au plus tard **en juillet 2014**, après délibération du Comité éditorial. Les références bibliographiques devront figurer en fin d'article et être mentionnées dans le corps du texte sous la forme : (Machin, 1983). L'usage des caractères italiques sera réservé aux mots et expressions cités en tant que tels, et les guillemets aux énoncés dûment attribués à un auteur, ou à la glose d'un syntagme. **Un résumé de cinq lignes et cinq mots-clés** seront joints à l'article, en français et si possible en anglais et en espagnol.

### Coordination du dossier

Michèle Monte, Université du Sud Toulon Var, Babel (EA 2649), [Michele.Monte@univ-tln.fr](mailto:Michele.Monte@univ-tln.fr)  
 Claire Oger, Université Paris 13, LabSic (EA 1803), [cla.oger@gmail.com](mailto:cla.oger@gmail.com)